

# CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 13 avril 2015

## COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

**15/118 Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2015**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2015.

**15/119 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Le Conseil Municipal**

**prend acte**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**15/120 Congrégation des Soeurs de la Visitation Sainte-Marie située 27 rue Négrier à Lille -  
Adopté à Demande d'abrogation du titre d'existence légale de la congrégation - Avis du  
l'unanimité Conseil Municipal.**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis favorable à la demande d'abrogation du titre d'existence légale de la Congrégation des Soeurs de la Visitation Sainte-Marie dont le siège est situé 27, rue Négrier à Lille.

**15/121 SCIC "Société lilloise d'autopartage" - Désignation du représentant de la Ville dans  
Adopté à les instances de la SCIC.**

**l'unanimité**

La Ville de Lille est à l'initiative du projet de création d'un service d'autopartage lillois inauguré au début de l'année 2007. Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire, et a conduit à la création de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) "Société lilloise d'autopartage", dont le but est de favoriser de nouvelles pratiques de mobilité plus durable et citoyennes à travers le développement d'un service de voitures partagées. Le capital social est détenu à 7,2 % par la Ville. La Ville de Lille est ainsi associée, prend part aux décisions via sa participation aux assemblées générales et bénéficie également d'un siège au conseil de surveillance de la société. Il est demandé au Conseil Municipal de désigner les représentants titulaire et suppléant de la Ville de Lille dans les instances de la SCIC.

**Ont été désignés** : Titulaire : Christiane BOUCHART

Suppléant : Bernard CHARLES

**15/122 Elus - Indemnités de fonction - Modification.**

**Adopté à la majorité**

Suite à la démission de Monsieur Adel BOUSALHAM de son mandat de conseiller municipal, Monsieur Didier JOSEPH-FRANCOIS est devenu conseiller municipal de Lille le 20 janvier 2015, conformément à l'article L. 270 du Code Electoral. Le Maire de Lille lui a accordé, par arrêté, délégation de fonctions. Il est demandé au Conseil Municipal de prévoir le versement à son bénéficiaire d'une indemnité correspondant à l'exercice de ces fonctions.

**15/123 Commissions municipales - Composition - Modification.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Suite à la démission de Madame Sophie LE FLAMANC le 31 mars 2015 de ses fonctions de Conseillère Municipale, il convient de procéder à son remplacement au sein des Commissions de la Culture, du Sport, Relations Internationales et de l'Education, Jeunesse, Solidarité.

**15/124 Coopération Internationale et Européenne - Subvention à l'association Tio'Xale.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 3.000 € à l'association Tio'Xale dans le cadre d'un déplacement des enfants du comité de jumelage de Lille à Saint-Louis du Sénégal.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 2

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Frédéric MARCHAND

## HELLEMMES

**15/125**      **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions aux associations**  
**Adopté à**    **oeuvrant dans le domaine de la solidarité.**  
**l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations oeuvrant dans ce domaine. Plusieurs associations ont, à ce titre, sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 1.601 €

**15/126**      **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à**  
**Adopté à**    **l'association Les Jardins dans la Ville dans le cadre du dispositif des emplois**  
**l'unanimité** **d'avenir.**

Afin de poursuivre le dispositif des emplois d'avenir initié par l'association Les Jardins dans la Ville et conformément à la convention d'objectifs et de moyens triennale signée en juillet 2014, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 23.500 € au titre de l'année 2015.

**15/127**      **Commune associée d'Hellemmes – Versement d'une subvention de fonctionnement**  
**Adopté à**    **à l'association Hellemmes Organisation Cyclisme.**  
**l'unanimité**

L'association Hellemmes Organisation Cyclisme organise depuis plusieurs années le guidon d'or, manifestation d'envergure ayant pour objet la promotion du vélo sur la Commune d'Hellemmes. A ce titre, elle a sollicité une subvention de fonctionnement de 15.400 € afin de l'aider dans la préparation de ce grand évènement. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette aide.

**15/128      Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention au Centre  
Adopté à    d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles au titre de son  
l'unanimité fonctionnement 2015.**

Depuis de nombreuses années, le réseau national des CIDFF contribue à faire avancer les droits des femmes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des actions menées sur le terrain par ses équipes pluridisciplinaires. L'association CIDFF propose de faire des permanences en mairie d'Hellemmes, une fois par mois et sollicite à ce titre une subvention de fonctionnement de 3.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette aide.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 3

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Roger VICOT

## LOMME

- 15/129**      **Commune associée de Lomme - Subvention au C.C.A.S de Lomme dans le cadre de l'action "Un fruit pour la récré".**  
**Adopté à l'unanimité**
- Un projet s'intitulant « Un fruit pour la récré » sera porté par le C.C.A.S de Lomme dans 3 écoles lommoises, pendant l'année scolaire 2015/2016. Le coût global du projet est évalué à 5.000 €, avec une participation de 75 % de la Communauté Européenne. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.250 € au C.C.A.S de Lomme.
- 15/130**      **Commune associée de Lomme - Subventions 2015.**  
**Adopté à la majorité**
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, au titre de l'année 2015.
- 15/131**      **Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles.**  
**Adopté à l'unanimité**
- Il est demandé au Conseil d'autoriser le versement des subventions exceptionnelles suivantes : 500 € au Collège Jean Jaurès ; 300 € au lycée Sonia Delaunay ; 400 € à l'association Samfred Sport Amitié Mitterrie et 100 € à l'association Planète Jeunes.
- 15/132**      **Commune associée de Lomme - Conventions avec les associations.**  
**Adopté à l'unanimité**
- Conformément aux dispositions de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, et du modèle de convention, une convention d'objectifs et de moyens et des conventions annexes de mise à disposition de locaux et matériels ont été élaborées pour les associations suivantes : La Batterie Fanfare de Lomme ; Théâtre Octobre ; Renaissance Artistique de Lille Délivrance ; Les Accordéonistes Lommois ; Handilom ; Boxing Création de Lomme ; Moto Club Zone Rouge 59 ; Jikan Dojo ; OSML Football, et une convention d'objectifs et de moyens et des conventions annexes de mise à disposition de locaux et matériels et de personnel pour l'association SRLD Musculation. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer ces conventions avec les associations précitées.

**15/133**      **Commune associée de Lomme - Commission extra-municipale "Patrimoine et**  
**Adopté à**    **Mémoire" - Composition.**  
**l'unanimité**

Par délibération n° 15/25 du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal a autorisé la création et adopté le règlement de la Commission extra-municipale "Patrimoine et Mémoire" de la commune associée de Lomme. La Commission, présidée par un membre du conseil désigné par le Maire, est composée de 2 collèges : un collège de six élus du conseil communal de Lomme et un collège de six personnalités représentant la société civile. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la composition de la commission.

**15/134**      **Commune associée de Lomme - Commission extra-municipale "Vivre la ville" -**  
**Adopté à**    **Composition.**  
**l'unanimité**

Par délibération du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal a autorisé la création et adopté le règlement de la Commission extra-municipale "Vivre la ville" de la commune associée de Lomme. La commission, présidée par un membre du conseil désigné par le Maire, est composée de 2 collèges : un collège de six élus du conseil communal de Lomme et un collège de six personnalités représentant la société civile et disposant de connaissances techniques assurées sur les différents types de handicap. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la composition de la commission.

**15/135**      **Commune associée de Lomme - Désignation du titulaire du marché négocié relatif à**  
**Adopté à**    **la relance du lot n° 1.4 "menuiseries extérieures - serrurerie" du marché "travaux**  
**l'unanimité** **de construction d'un office de restauration sur le site du groupe scolaire Ferry -**  
**Demory / Curie - Pasteur".**

Le chantier de construction de l'office de restauration du groupe scolaire Ferry-Demory / Curie-Pasteur a commencé au cours du 1er semestre 2012. Suite à la défaillance de la société GCBAT et à sa liquidation judiciaire, le lot n° 1 « Gros Œuvre Étendu » a été relancé. Afin de ne pas léser la Société Nouvelle Métalu qui avait fabriqué les menuiseries avant la liquidation de la Société GCBAT, le pouvoir adjudicateur a souhaité passer un marché négocié avec cette société. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du marché négocié « Relance du lot n° 1.4 - Menuiseries extérieures – Serrurerie - Travaux de construction d'un office de restauration sur le site du groupe scolaire Ferry-Demory / Curie-Pasteur, rue Albert Deberdt - 59160 Lomme ».

**15/136**      **Commune associée de Lomme - Avis sur enquête publique pour déclaration de**  
**Adopté à**    **projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour projets**  
**l'unanimité** **d'extension de la Clinique de la Mitterie et création de la liaison douce reliant le**  
**Parc Urbain et la ferme pédagogique au quartier de la Mitterie.**

Par délibération du 15 décembre 2014, la Commune a demandé le lancement de la procédure de mise en compatibilité du P.L.U pour permettre les projets d'extension de la clinique de la Mitterie le long de la rue de Lompret et de création de la liaison douce reliant le parc urbain lommois et la ferme pédagogique au quartier de la Mitterie. Par délibération du 19 décembre 2014, Lille Métropole Communauté Urbaine a décidé d'engager l'enquête publique. Celle-ci se déroulera en juin / juillet 2015. Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette mise en compatibilité du P.L.U.

**15/137**      **Commune associée de Lomme - Requalification de Délivrance - Action publique**  
**Adopté à**    **face au désengagement d'ICF NOVEDIS.**  
**l'unanimité**

Une démarche partenariale a été engagée pour définir et mettre en œuvre un projet global de requalification de la cité de Délivrance à Lomme, avec un diagnostic social et urbain en 2006, des engagements dans le cadre du Protocole partenarial entre ICF Nord-Est, ICF Novedis, LMCU et la Ville en 2009. La révision simplifiée du PLU a été approuvée en 2011. Le programme de réhabilitation–construction est en cours de réalisation par le bailleur ICF – Nord-Est. ICF Novedis a annoncé en février l’abandon complet du programme de rénovation-construction et la cession de l’ensemble du patrimoine de Délivrance. Il est demandé au Conseil Municipal d’approuver les orientations stratégiques et l’élaboration d’une convention tripartite entre ICF Novedis, la Métropole Européenne de Lille et la Ville, d’une durée maximale de 5 ans, et d’autoriser la mise en place, par la MEL, d’un sursis à statuer sur les 8 îlots constructifs d’ICF Novedis.

# CONSEIL MUNICIPAL

4

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

## FINANCES

**15/138 Révision du tarif du marché de plein air de Wazemmes le jeudi.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est proposé de reclasser le marché de Wazemmes le jeudi en catégorie 2 et d'appliquer les tarifs fixés pour cette catégorie de marché par la délibération n° 14/738 du 15 décembre 2014. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser ce classement.

**15/139 Palais des Beaux-Arts - Convention de mise à disposition d'un espace d'affichage  
Adopté à la sur échafaudage - Fixation de la redevance.**

**majorité**

La Ville de Lille souhaite conclure une convention de mise à disposition d'un espace d'affichage sur les échafaudages installés dans le cadre des travaux de restauration des toitures du Palais des Beaux-Arts. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant de la redevance pour la mise à disposition de cet espace d'affichage.

## AFFAIRES MILITAIRES

**15/140 Participation à la commémoration de la libération du camp de Ravensbrück -  
Adopté à Subvention à l'association Femmes Solidaires de Lille.**

**l'unanimité**

L'association Femmes Solidaires de Lille souhaite participer, avec une délégation de 4 femmes de Lille, à la commémoration de la libération du camp de Ravensbrück du 16 au 20 avril 2015. Pour ce faire elle sollicite une subvention de 2.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

## CASINO

**15/141**      **Casino - Rapport 2012/2013 du délégataire.**

**Le Conseil**

**Municipal**

**prend acte**

Il est demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport 2012/2013 du délégataire exploitant le casino de Lille, la Société Lilloise d'Animation Touristique.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Walid HANNA

## POLITIQUES DES TERRITOIRES

- 15/142**      **Soutien aux dispositifs des emplois d'avenir et CDDI - Subventions - Conventions.**  
**Adopté à l'unanimité** La Ville de Lille propose de soutenir le renouvellement d'un poste d'emploi d'avenir au sein de l'association Boxing Club des Bois Blancs, pour un montant de 7.200 € et de soutenir le renouvellement d'un poste de CDDI au sein de l'association AC Agir, pour un montant de 5.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.
- 15/143**      **Politique de la Ville - Subvention aux associations.**  
**Adopté à la majorité** La démarche du dispositif de médiation sociale en milieu scolaire de Citéo s'inscrit en cohérence et en transversalité avec les politiques de prévention de la délinquance, de réussite éducative et d'éducation citoyenne. Sept collèges et lycée sont concernés sur les communes de Lille et Lomme. L'action du dispositif s'inscrit également en cohérence et en complémentarité avec tous les dispositifs publics locaux existants au sein et dans l'environnement des territoires et sites d'implantation. La participation Politique de la Ville est de 10.000 €, celle du CLSPD est de 10.000 €. L'action de la LGB Lille s'inscrit dans le cadre des luttes contre les discriminations. La participation Politique de la Ville est de 1.000 €, la participation Lutte contre les Discriminations est de 1.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.
- 15/144**      **Politique de la Ville - Nos Quartiers d'Eté 2015.**  
**Adopté à l'unanimité** Depuis 1989, l'opération "Nos Quartiers d'Eté", menée conjointement par l'Etat et le Conseil Régional, permet aux associations oeuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville de proposer des animations aux habitants qui ne peuvent pas partir en vacances. La programmation veille à proposer des temps d'animation dans chaque micro secteur prioritaire, des temps de découverte culturelle, sportive, des temps de rencontre intergénérationnelle. La période de programmation 2015 s'étend du 4 juillet au 27 août. Ce programme d'actions, arrêté par la Ville de Lille, sera présenté pour instruction au Conseil Régional, partenaire financier de la Ville dans le cadre de ce dispositif. Le coût total de la programmation s'élève à 174.600 €. La participation de la délégation Politique de la Ville s'élève à 47.969 €. La sollicitation financière faite à la Région s'élève à 82.961 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le programme.

## CITOYENNETÉ

**15/145      Conseils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Par délibération n° 14/430 du 27 juin 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier qu'il convient aujourd'hui de compléter, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

**15/146      Crédits décentralisés – Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subvention des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier, ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont prise en charge par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Bois-Blancs (1 demande de subvention), Centre (3 demandes de subvention), Faubourg de Béthune (12 demandes de subvention), Fives (4 demandes de subvention), Moulins (6 demandes de subvention), Saint-Maurice Pellevoisin (2 demandes de subvention) et Wazemmes (4 demandes de subvention).

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Lise DALEUX

## ESPACES VERTS

**15/147** **Projet européen Biodivert - Convention de partenariat entre la Ville et l'association Nord Nature Chico Mendès.**  
**Adopté à l'unanimité**

Le territoire lillois, malgré un contexte urbain contraint, témoigne d'un patrimoine de biodiversité qui nécessite un suivi et un accompagnement. L'association Nord Nature Chico Mendès est un partenaire reconnu missionné par la Région du Nord/Pas-de-Calais comme « Pôle de gestion différenciée Nord/Pas-de-Calais ». Son rôle consiste à apporter soutien et expertise aux collectivités de la région dans la gestion et le suivi naturaliste de leur territoire. La Ville de Lille était déjà investie avec l'association Nord Nature Chico Mendès via une convention qui a permis de récolter de nombreuses données naturalistes sur le territoire pendant une période de trois années. L'association, souhaitant poursuivre son travail de suivi de la biodiversité, a demandé à la Ville de Lille de renouveler ce partenariat pendant un an. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'association Nord Nature Chico Mendès pour la réalisation de ce projet de suivi de la biodiversité ordinaire.

**15/148** **Animation des parcs et jardins - Subventions à diverses associations.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Dans le cadre de son programme d'animation des jardins lillois et de sensibilisation des habitants à l'environnement, la Ville de Lille souhaite contribuer au financement des actions initiées par diverses associations. A ce titre, la Ville de Lille a été sollicitée par les associations suivantes : Les AJONC, Nord Nature Chico Mendès, Les Blongios, Les Allumeurs de Réverbères, Le Jardin des Coccinelles, Les Amis de la Nature, l'UNAF, Des Jardins et Des Hommes et Entreliaes. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer les subventions à ces associations.

**15/149**      **Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) – Convention**  
**Adopté à la**    **cadre de partenariat 2015/2017 et d'attribution de subventions pour l'exercice 2015.**  
**majorité**

La Ville de Lille souhaite continuer à soutenir la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) en renouvelant la convention cadre de partenariat 2015/2017. La Ville propose, dans ce cadre, de verser une subvention globale de 140.500 € à la MRES pour l'année 2015, décomposée comme suit : 90.000 € pour l'intendance de la MRES (gestion du bâtiment et de ses services aux associations et aux habitants) et 50.500 € au titre de la contribution et du soutien aux politiques de la ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention d'objectif entre la Ville et la MRES permettant, notamment, le versement de cette subvention.

**15/150**      **Prestation d'insertion et de qualification ayant pour support l'entretien, le**  
**Adopté à**      **fleurissement et la requalification d'espaces verts de divers sites de la Ville de Lille**  
**l'unanimité**    **et des Communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Marché de services à**  
                         **procédure adaptée.**

Depuis plusieurs années, la Ville de Lille s'est mobilisée pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des publics en difficulté d'insertion, notamment par la création du Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi. Dans cette optique, la Ville a lancé, en 2007, un marché de services d'insertion et de qualification ayant pour support l'entretien, le fleurissement et la requalification d'espaces verts de différents sites lillois. Le marché actuel arrivant à échéance le 1er août 2015, il convient de le renouveler. Les Communes associées de Lomme et d'Hellemmes souhaitent s'inscrire dans cette démarche. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le lancement de ce marché d'insertion et la signature des pièces correspondantes.

## **POLITIQUE DE L'EAU**

**15/151**      **Eau et assainissement - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau**  
**Le Conseil**    **potable et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année**  
**Municipal**    **2013.**  
**prend acte**

Conformément aux dispositions des articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2013 transmis par Lille Métropole Communauté Urbaine.

## **PARC ZOOLOGIQUE**

### **15/152 Parc Zoologique de Lille - Subventions aux associations.**

#### **Adopté à**

**l'unanimité** Dans le cadre des actions de conservation menées par le Parc Zoologique, la Ville de Lille souhaite contribuer au financement des actions de plusieurs associations : l'association Kalaweit pour la conservation des primates asiatiques (Hylobatidés) dans leur milieu naturel, l'association O.I.S.O. (Observation Initiation Soins aux Oiseaux) pour la préservation de la faune sauvage locale et l'association Polar Bears International pour la conservation des ours polaires. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux associations précitées.

# CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Jacques RICHIR

## OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

**15/153**      **Quartier de Lille-Sud - Déclassement du domaine public communal d'une partie de**  
**Adopté à**    **la parcelle du Cimetière du Sud.**  
**l'unanimité**

La surface du 97 rue du Faubourg des Postes est comprise dans l'emprise générale de la parcelle unique du Cimetière du Sud. En vue d'une exploitation commerciale de cet espace de 880 m<sup>2</sup>, par convention de droit privé, il est nécessaire de procéder au déclassement de la parcelle, sa désaffectation pouvant être constatée. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le déclassement de cette parcelle.

# CONSEIL MUNICIPAL

8

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Charlotte BRUN

## POLITIQUES ÉDUCATIVES

**15/154**      **Renouvellement du marché de fourniture de livres scolaires et matériels**  
**Adopté à**      **pédagogiques.**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le renouvellement du marché de fourniture de livres scolaires et matériels pédagogiques pour les écoles publiques et structures municipales accueillant des enfants et des jeunes, pour la ville de Lille et ses Communes associées.

# CONSEIL MUNICIPAL

9

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

**15/155**      **Programmation Droits de l'Homme - Lutte contre les discriminations - 2ème**  
**Adopté à**      **répartition 2015.**  
**l'unanimité**

La Ville de Lille a, ces dernières années, amplifié son engagement permanent à lutter contre les discriminations sur son territoire et à favoriser l'égalité de traitement. Elle a en particulier développé des actions spécifiques dans le cadre de son plan de lutte contre les discriminations adopté au Conseil Municipal du 1er février 2010. Quatre associations ont présenté des demandes de financement qui s'inscrivent dans ce plan. L'ensemble de ces aides financières s'élève à 8.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

## CONSEIL DES RÉSIDENTS ETRANGERS DE LILLE

**15/156**      **Conseil des Résidents Etrangers de Lille - Composition - Modification.**  
**Adopté à la**  
**majorité**

Suite à plusieurs démissions de membres du Conseil des Résidents Etrangers de Lille, il est demandé au Conseil Municipal de modifier sa composition.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 10

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

## PERSONNES ÂGÉES

**15/157 Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux associations et/ou fondations au regard d'un projet particulier identifié à destination des seniors lillois et proposé à la Ville de Lille par le biais de l'appel à projet 2015 de la délégation Personnes Agées.

# CONSEIL MUNICIPAL

11

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Franck HANOI

## POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

**15/158**      **Fourrière Municipale – Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement des**  
**Adopté à**      **frais.**  
**l'unanimité**

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, différents contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Une de ces demandes répond aux critères retenus pour être soumise au Conseil Municipal. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Akim OURAL

## JEUNESSE

**15/159 Projets Jeunesse 2015 – Aide aux projets associatifs de Jeunesse.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est proposé le versement d'une subvention de 15.000 € à l'association Unis-Cité Nord/Pas-de-Calais - Antenne Lille Métropole pour son activité liée au Service Civique pour tous les jeunes et son expertise dans la construction de missions d'intérêt général en tenant compte de l'accompagnement individualisé de chaque jeune (valorisation des compétences et définition de projet professionnel du jeune).

**15/160 Projets Jeunesse 2015 - Soutien à l'initiative de projets de jeunes.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux associations suivantes : 2.500 € à l'association Au Fil de l'Eau ; 2.500 € à l'association Lill'Ensemble ; 500 € à l'association Eclaireuses Eclaireurs Unionistes de France ; 4.000 € à l'association Collectif Renart ; 9.000 € à l'association KOAN et 3.500 € à l'association Avenir Enfance.

## ECONOMIE NUMÉRIQUE

**15/161 Télécommunications - Adhésion de la Ville au groupement de commandes pour**

**Adopté à**

**l'unanimité** **l'organisation des marchés de télécommunications – Lancement du marché par appel d'offres ouvert - Convention de groupement de commandes.**

Un projet de convention de groupement de commandes dont l'objet est la mutualisation des besoins en matière de télécommunications est coordonné par la Métropole Européenne de Lille. L'objectif de la convention est de massifier les besoins des membres pour bénéficier de tarifs préférentiels. La convention de groupement de commandes regroupe la Métropole Européenne de Lille, les communes d'Anstaing, Bondues, Bouvines, le CCAS de Lille, la Caisse des Ecoles de Lille, le CCAS d'Hellemmes, le CCAS d'Hem, le CCAS de Lomme, le CCAS de Mons en Baroeul, le CCAS de Roubaix, le CCAS de Wasquehal, Comines, Englos, Fretin, Hallennes-Lez-Haubourdin, Halluin, Hantay, Hem, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lezennes, Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme, Lomporet, Lys Lez Lannoy, Marcq en Baroeul, Mons en Baroeul, Neuville en Ferrain, Quesnoy-sur-Deule, Ronchin, Roncq, Roubaix, Sainghin-en-Melantois, Sainghin-en-Weppes, Sequedin, Templemars, Tourcoing, Tressin, Vendeville, Wasquehal, Wattignies, Wavrin, Wervicq Sud et la SPL Euralille.

## **CINÉMA, L'AUDIOVISUEL ET ARTS NUMÉRIQUES**

**15/162**      **Audiovisuel - Cinéma - Arts Numériques - Subventions aux associations - Année**  
**Adopté à**    **2015.**  
**l'unanimité**

« Lille, Ville d'Arts du Futur » est un programme de la Ville de Lille qui vise à développer l'usage des nouvelles technologies au cœur de la pratique artistique. La Ville favorise les collaborations innovantes entre les artistes, les chercheurs et les entrepreneurs de Lille et de la métropole. Elle accorde son soutien à des associations développant des projets alliant arts et nouvelles technologies. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de subventions à diverses associations..

## **CONSEIL LILLOIS DE LA JEUNESSE**

**15/163**      **Conseil Lillois de la Jeunesse - Désignation de nouveaux conseillers.**  
**Adopté à**

**l'unanimité** Par délibération n° 14/675 du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal a fixé la composition du Conseil Lillois de la Jeunesse pour la période 2014/2016. Il est demandé au Conseil Municipal de désigner de nouveaux membres, à la suite de la démission de jeunes conseillers.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Bernard CHARLES

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

**15/164** **Projet d'animation dans le cadre de la COP21 - Demande de subvention à l'Agence**  
**Adopté à** **de l'eau Artois-Picardie - Admission en recettes.**  
**l'unanimité**

Lille sera partenaire de la COP21, prochaine conférence mondiale sur le climat (Paris, décembre 2015). Dans ce cadre, le Conseil Lillois de la Jeunesse a été saisi pour travailler avec le zoo et le parlement des jeunes de l'Agence de l'eau Artois-Picardie sur les liens entre changements climatiques, ressources mondiales en eau et biodiversité. Le projet consiste en un parcours éducatif et interactif s'étendant au zoo et à la Citadelle, visant à sensibiliser les enfants et familles à ces thématiques, qui sera organisé le week-end des 20 et 21 juin 2015. Le coût du projet est estimé à hauteur de 2.700 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter une subvention d'un montant de 1.500 € auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la réalisation de ce projet.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Marion GAUTIER

## CULTURE

- 15/165**      **Sollicitation de prêts d'œuvres auprès des services culturels - Modification de dates de prêts - Information.**  
**Le Conseil Municipal prend acte**      Conformément à la délibération n° 12/760 du 23 novembre 2012, une synthèse des demandes de prêts d'œuvres déposées auprès des services culturels de la Ville est communiquée pour information au Conseil Municipal.
- 15/166**      **Culture - Subventions aux associations - Année 2015.**  
**Adopté à la majorité**      Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de subventions aux associations, soutenues dans le cadre de sa politique culturelle.
- 15/167**      **Maison Folie de Moulins - Convention de partenariat avec l'association ARELI.**  
**Adopté à la majorité**      L'association ARELI et la maison Folie de Moulins co-organisent chaque année la journée Tous voisins. Cet évènement pluridisciplinaire s'adresse aux enfants et aux familles. Il est composé de temps de pratiques, d'ateliers, de restitutions de projets, de spectacles et de concerts. La 5ème édition de la journée Tous voisins aura lieu le dimanche 14 juin 2015. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de partenariat établie à cet effet.
- 15/168**      **Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "A la belle enseigne, boutiques lilloises d'autrefois" - Conventions de mécénat.**  
**Adopté à l'unanimité**      La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, le Crédit du Nord et le Club Gagnants apportent leur soutien financier à la prochaine exposition 'A la belle enseigne, boutiques lilloises d'autrefois', programmée du 17 avril au 19 juillet 2015 au Musée de l'Hospice Comtesse. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de mécénat établies à cet effet.

**15/169** **Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "A la belle enseigne, boutiques lilloises d'autrefois" - Conventions de partenariat - Tarif Nuit des Musées.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de l'exposition "A la belle enseigne, boutiques lilloises d'autrefois", le Musée de l'Hospice Comtesse souhaite associer les organismes de promotion du commerce et de l'artisanat, les commerçants et les institutions sensibles à cette thématique. La Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services, le Groupement des Acteurs Économiques de Lille et l'Union Commerciale de l'îlot Comtesse souhaitent être partenaires de l'exposition. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat établies à cet effet. Par ailleurs, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité au Musée lors de la Nuit des Musées.

**15/170** **Musée d'Histoire Naturelle - Rénovation de la grande verrière - Financement du projet.**  
**Adopté à l'unanimité**

Par délibération n° 15/66 du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal a acté le principe de financement de la rénovation de la grande verrière du Musée d'Histoire Naturelle. Une part du financement du projet s'effectue grâce à une campagne de levée de fonds via un site de financement participatif (crowdfunding). Le principe du crowdfunding est d'inciter les particuliers à verser des dons en faveur d'un projet, contre lesquels des contreparties leur sont offertes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification des niveaux de dons et les contreparties correspondantes afin de proposer une campagne plus incitative, avec des niveaux de dons plus élevés, des paliers entre les niveaux de dons plus importants et une révision des contreparties.

**15/171** **Palais des Beaux-Arts - Musée de l'Hospice Comtesse - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le récolement.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention au taux maximal pour la prise en charge du personnel de récolement du Palais des Beaux-Arts et du Musée de l'Hospice Comtesse, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais.

**15/172** **Palais des Beaux-Arts - Gratuité de l'accès au Musée.**  
**Adopté à l'unanimité**

Afin de favoriser le rayonnement de l'Open Museum Interduck, qui se tiendra du 10 avril au 5 juillet 2015, la gratuité d'accès aux collections permanentes du Palais des Beaux-Arts est proposée à l'occasion des événements suivants : une rencontre avec les artistes qui ont créé les oeuvres de l'Open Museum, vendredi 10 avril, de 19 h à 22 h ; la Nuit des Musées, samedi 16 mai de 10 h à minuit et dimanche 17 mai de 10 h à 18 h, et à l'occasion d'une conférence, mercredi 27 mai, de 17 h à 19 h. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder la gratuité d'accès aux collections permanentes du Palais des Beaux-Arts aux dates et horaires indiqués ci-avant.

**15/173 Palais des Beaux-Arts - Partenariat avec la Délégation Régionale TER Nord/Pas-de-Calais.**

**Adopté à l'unanimité**

Le pass régional Grand' TER, créé à l'initiative du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et de la Délégation Régionale TER (DRTER) Nord-Pas de Calais, permet de voyager en TER sur le réseau régional à tarif préférentiel les week-ends, jours fériés et pendant les vacances scolaires. Afin de proposer des idées de sorties à sa clientèle, la DRTER Nord-Pas de Calais met en place des partenariats avec des établissements culturels ou de loisirs situés sur son territoire. Le Palais des Beaux-Arts offre ainsi un tarif réduit aux titulaires de la carte pass TER Nord-Pas de Calais et formalise ce partenariat avec la Délégation Régionale TER, qui réalise la promotion du partenariat auprès de ses clients dans ses supports de communication. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat établie à cet effet avec la Délégation régionale TER Nord-Pas de Calais.

**15/174 Palais des Beaux-Arts - Mécénat de la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe pour l'acquisition de photographies de Carole Fékété.**

**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de mécénat établie avec la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe, pour un mécénat à hauteur de 22.000 € relatif à l'acquisition de photographies de l'artiste Carole Fékété.

**15/175 Palais des Beaux-Arts - Mécénat des Amis des Musées pour la restauration de la Vierge à l'enfant.**

**Adopté à l'unanimité**

La Société des Amis des Musées de Lille octroie un mécénat à hauteur de 5.000 € au Palais des Beaux-Arts pour la restauration du tableau intitulé 'La vierge à l'enfant'. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat établie à cet effet.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 15

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

## COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

**15/176**      **Coopération internationale et européenne - Subventions.**

**Adopté à la  
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de subventions aux structures suivantes : Ecole maternelle Les Moulins, Association du Carnaval de Moulins, Amitié Lille Naplouse, Le Partenariat, Cap Solidarités, Vijamix, Centre Régional de Documentation et d'Information pour le Développement (CRDTM), Xippi, Krysalide Diffusion, Ch'ti Teranga, La Goutte d'eau et Collectif Renart.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Estelle RODES

## RELATIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

**15/177** **Grand Projet Urbain - Déconstruction de logements locatifs sociaux - Quartier de**  
**Adopté à** **Moulins – Résidence Marcel Bertrand située 56-76 boulevard de Strasbourg.**  
**l'unanimité**

La Ville de Lille s'est engagée en 2006 dans un programme de renouvellement urbain ambitieux avec des interventions urbaines et sociales majeures dans les quartiers de Lille-Sud et de Moulins, Porte de Valenciennes. Le projet a été approuvé, en février 2006, à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain ; la convention financière a été signée par l'ensemble des partenaires en août 2006. L'avenant n° 8 de clôture de la convention financière, approuvé par le Conseil Municipal du 15 décembre 2014, a permis l'inscription au projet de rénovation urbaine de Lille de la démolition de la résidence Marcel Bertrand et son financement par l'ANRU. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la déconstruction de la résidence Marcel Bertrand, située boulevard de Strasbourg, appartenant à Lille Métropole Habitat.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Marc BODIOT

## COLLÈGES ET LYCÉES

**15/178**      **Construction du lycée à vocation internationale des métiers de l'hôtellerie, de la**  
**Adopté à**      **restauration et de l'alimentation et de la salle de sports municipale dédiée au lycée**  
**l'unanimité**    **sur l'ancien site industriel Fives Cail Babcock - Modification de l'avenant n° 1 à la**  
                    **convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Autorisation de signature.**

Par délibération n° 14/567 du 6 octobre 2014, le Conseil municipal a accepté de signer l'avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Région Nord/Pas-de-Calais pour la construction du lycée à vocation internationale des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de l'alimentation sur l'ancien site F.C.B. La Région ayant délibéré lors de sa réunion du 13 octobre 2014 pour autoriser la signature de cet avenant n° 1 a intégré un article supplémentaire à l'avenant afin d'autoriser la Ville de Lille en sa qualité de co-maître d'ouvrage à signer toutes les conventions nécessaires à l'approvisionnement en fluides (eau, électricité, chauffage, etc.) de l'ensemble des bâtiments. Il convient donc pour la Ville de modifier l'avenant n° 1 pour intégrer ces dispositions. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention modifiée.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

## RESSOURCES HUMAINES

**15/179 Personnel municipal - Fixation des ratios d'avancement - Ajustements.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Suite à la parution du décret n° 2014-923 du 18 août 2014 créant le nouveau cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, il convient de fixer les ratios d'avancement correspondants. Le ratio relatif à l'avancement au grade de conseiller principal des activités physiques et sportive de 2ème classe après examen professionnel est également déterminé. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ces nouvelles dispositions.

**15/180 Mission de soutien et de conseil aux projets de travaux soumis à l'autorisation municipale menée par un(e) architecte conseil indépendant - Modification du taux de vacation.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

La politique municipale de qualité architecturale s'est renforcée en 2009 par la mise en place d'une capacité de soutien et de conseil aux projets de travaux soumis à l'autorisation municipale. Celle-ci est confiée à un(e) architecte conseil rémunéré(e) par des vacations. Le taux de cette vacation n'ayant pas évolué depuis 2009 et ne correspondant plus à la complexité des projets présentés, il est proposé de faire évoluer le taux horaire brut de vacation à hauteur de 35,42 €bruts. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser ce nouveau taux.

## MARCHÉS PUBLICS

**15/181 Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Les marchés publics (appels d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information en Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de ces différents marchés.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Xavier BONNET

## COMMERCE

**15/182** **Plan local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Aide directe à la rénovation de vitrines et amélioration des équipements de sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de services - Subvention.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services (PLA), la Ville de Lille, avec le concours du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), apporte une subvention pour la rénovation des vitrines aux commerçants des périmètres définis souhaitant faire appel à une entreprise afin d'améliorer leur vitrine, leurs équipements de sécurité extérieurs ou les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de leur entreprise aux personnes handicapées ou aux personnes à mobilité réduite. Monsieur Pascal COULON, gérant de l'établissement « AFFRANCH'IT » (secteur d'activité : pré-presse), sis au 4 rue de Trévisse à Lille, a déposé un dossier éligible et conforme à l'aide octroyée. Suite à l'examen du dossier, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de l'aide à la rénovation de vitrines et l'amélioration des équipements de sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de services à l'établissement « AFFRANCH'IT » pour une subvention d'un montant de 3.118 €

**15/183** **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations commerciales - Subventions à diverses associations commerciales.**  
**Adopté à l'unanimité**

En 2015, plusieurs unions et associations commerciales souhaitent mettre en place diverses animations commerciales. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 25.638,09 €, aux associations.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Antony GAUTIER

## SPORT

**15/184 Attribution de subventions d'organisation aux associations sportives lilloises.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de subventions à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la Ville.

**15/185 Aides aux associations sportives - Subventions de fonctionnement - Année 2015 - Solde.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention de fonctionnement accordée aux associations sportives lilloises au titre de l'année 2015.

**15/186 Clubs sportifs de haut niveau - Attribution de subventions - Année 2015.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux 4 clubs sportifs dont les membres concourent au plus haut niveau.

**15/187 Piscines - Tarification 2015 - Rectificatifs.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Par délibération n° 14/738 du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a validé les tarifs des services municipaux pour l'année 2015, notamment ceux des équipements aquatiques. Des erreurs ou des incohérences ont été relevées dans les tarifs applicables aux non résidents fréquentant les piscines municipales. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir rectifier ces tarifs.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Marielle RENGOT

## PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**15/188**      **Rapport annuel 2014 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.**

**Le Conseil  
Municipal  
prend acte**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2014 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, établi par la Commission "Lille Ouverte à tous".

**15/189**      **Commission Handicap "Lille Ouverte à Tous" - Modification.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la composition et le fonctionnement de la commission Handicap 'Lille, Ouverte à Tous', à la suite de la modification par l'article 11 de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant la commission.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Laurent GUYOT

## INCLUSION SOCIALE

**15/190 Subvention exceptionnelle dans le cadre des 70 ans du Secours Populaire Français.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Cette année 2015 marque les 70 ans du Secours Populaire Français. C'est l'occasion pour l'association de vivre de nombreux temps forts au travers de plusieurs manifestations prévues. La Ville de Lille souhaite accorder au Secours Populaire Français une subvention exceptionnelle de 10.000 € pour sa participation aux actions prévues sur le territoire lillois. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Dominique PICAULT

## BUDGET

- 15/191**      **Exercice 2015 - Programmes d'équipement de la section d'investissement -**  
**Adopté à la**   **Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 1.**  
**majorité**
- Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations d'engagement et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 15/192**      **Exercice 2015 - Section de fonctionnement - Autorisations d'engagement et crédits**  
**Adopté à la**   **de paiement – Décision Modificative n° 1.**  
**majorité**
- Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations d'engagement et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 15/193**      **Exercice 2015 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et**  
**Adopté à la**   **crédits de paiement - Décision Modificative n° 1.**  
**majorité**
- Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.
- 15/194**      **Rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la Métropole**  
**Adopté à**      **européenne de Lille (MEL) et ceux des communes de la Métropole - Projet de schéma**  
**l'unanimité**   **de mutualisation métropolitain - Avis du conseil municipal de Lille.**
- Aux termes de l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) doit, pour assurer une meilleure organisation des services, établir, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la MEL et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en oeuvre pendant la durée du mandat. Ce rapport a été adopté par délibération du conseil métropolitain n° 15 C 0198 du 13 février 2015 et transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Après avis des conseils municipaux, le projet de schéma de mutualisation des services sera approuvé par délibération du conseil métropolitain du 19 juin 2015. Il est demandé, dans ce cadre, au Conseil Municipal de donner un avis favorable au rapport relatif au projet de schéma de mutualisation métropolitain.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Julien DUBOIS

## PATRIMOINE

**15/195** **Ville d'art et d'histoire - Label "Ville et Pays d'art et d'histoire" - Actions 2015 -**  
**Adopté à l'unanimité** **Demande de subvention auprès de l'Etat.**

En juin 2004, la Ville de Lille a obtenu le label "Ville et Pays d'art et d'histoire". A cette occasion, une convention a été passée entre la Ville et le Ministère de la Culture et de la Communication qui définit les objectifs en terme de valorisation et de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine, et les moyens déployés pour y parvenir. Par délibération n° 04/766 du 27 septembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé la signature de cette convention qui prévoit un soutien de l'Etat. La Ville de Lille s'est engagée dans le processus de renouvellement décennal de cette convention par délibération n° 14/783 du 15 décembre 2014 et sollicite en 2015, au titre des actions labellisées Ville d'art et d'histoire, une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au taux le plus élevé, pour la réalisation des actions de 2015.

**15/196** **Patrimoine - Subventions aux associations - Année 2015.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

La Ville de Lille aide les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois, et qui sollicitent le soutien de la Ville. Ces associations mettent en place des actions qui nécessitent un travail de longue haleine : visites, publications, expositions, concerts, conférences, etc, et qui visent à faire connaître au plus grand nombre notre patrimoine commun. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations pour un montant global de 29.500 €

**15/197** **Patrimoine - Prêt de pièces archéologiques - Contrat entre la Ville de Lille et la Ville de Gravelines.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Le Musée du dessin et de l'estampe originale de Gravelines sollicite de la Ville de Lille le prêt de pièces issues de ses collections archéologiques pour une exposition sur la mise en valeur des vestiges fortifiés de la cité, qui se déroule du 26 février au 31 octobre 2015. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le contrat de prêt afférent entre la Ville de Lille et la Ville de Gravelines.

## ARCHIVES

**15/198**      **Archives municipales - Restauration de documents d'archives anciens - Travaux de numérisation - Demande de subventions auprès de l'Etat.**  
**Adopté à l'unanimité**

Les Archives municipales entreprennent une campagne de restauration de documents d'archives anciens afin de maintenir leur communication au public et leur valorisation. De même, leur projet de numérisation, qui s'inscrit dans la continuité d'une campagne lancée en 2013, est poursuivi. Pour permettre la réalisation de ces deux opérations, la Ville de Lille sollicite la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais pour l'attribution de subventions. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter ces subventions aux taux les plus élevés auprès de l'Etat pour la réalisation desdits projets en 2015.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Alexandra LECHNER

## ECOLES

**15/199**      **Fixation du montant du loyer des professeurs des écoles par rapport à la dotation de l'Etat.**  
**Adopté à l'unanimité**

Suite à l'arrêté préfectoral du 12 février 2015 portant détermination pour l'année civile 2014 du montant de l'indemnité représentative de logement, il est demandé au Conseil Municipal de réactualiser le montant annuel des loyers des professeurs des écoles jouissant d'un logement de fonction. Il est fixé pour l'année 2014 à 2.808 €

**15/200**      **Carte scolaire 2015 - Projet de fermeture de l'école maternelle Daudet située 26 rue des Augustins à Lille.**  
**Adopté à la majorité**

Au vu de l'impossibilité de mise aux normes du restaurant scolaire de l'école Daudet, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de l'engagement de la procédure de fermeture de l'école maternelle Daudet.

**15/201**      **Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'application du nouveau barème, applicable au 1er janvier 2015, de rémunération du personnel enseignant assurant l'encadrement des classes d'environnement dans les écoles publiques de la Ville de Lille.

**15/202**      **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de subventions aux écoles ayant des actions de proximité, sur proposition des Conseils de quartier. Ces dossiers sont pris en charge par les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Centre (9 demandes de subvention) et Moulins (2 demandes de subvention).

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

## DROITS DES FEMMES

**15/203 Subvention au Centre social Rosette de Mey.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Ville de Lille s'est engagée à soutenir les associations à vocation féminine sur son territoire afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Des actions sont par ailleurs menées dans le cadre des droits des femmes et de la lutte contre les violences qui leur sont faites. La deuxième répartition d'aide financière au titre de l'année 2015 concerne un temps de rencontre le 10 mars 2015 intitulé « la journée de la femme », dans le cadre d'une initiative inter centres sociaux de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 2.000 € au Centre social Rosette de Mey.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

## PLAN LILLOIS DE L'HABITAT

**15/204** **Grand Projet Urbain - Avenant n° 8 de clôture de la convention ANRU**  
**Adopté à l'unanimité** **pluriannuelle Lille Habitat Social.**

La convention pluriannuelle relative au projet de rénovation urbaine de Lille « Habitat Social », signée le 10 août 2006, arrive à son terme. L'année 2014 a permis d'élaborer avec les partenaires du projet et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) l'avenant n° 8 de clôture de la convention pluriannuelle, dont les objets principaux sont la fixation des dates de clôture de la convention, la prise en compte de modifications mineures nécessaires au sein de la convention, l'actualisation des plans de financement et la constatation des économies au sein de la maquette financière, l'intégration de nouvelles opérations financées par le redéploiement des économies constatées et un abondement de subvention ANRU complémentaire et, enfin, la modification de l'article relatif aux contreparties Foncière Logement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer cet avenant n° 8 de clôture de la convention pluriannuelle.

## POLITIQUE DU LOGEMENT

**15/205** **Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à projet**  
**Adopté à la majorité** **2015 - 1ère programmation.**

L'appel à projets annuel de la délégation Logement a été lancé en décembre 2014 pour l'année 2015 pour les thématiques suivantes : l'accès au logement, la défense des droits au logement, l'habitat indigne, le mieux vivre ensemble, l'habitat durable. Après examen des demandes des associations, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux associations ADIL, OSLO, GRAAL, APU de Wazemmes, APU du Vieux Lille, APU de Moulins, Champ Marie, pour un montant total de 216.500 €

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Michel IFRI

## ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS POUR TOUS

**15/206**      **Convention 2015 entre la Ville de Lille et la SNCF dans le cadre des actions**  
**Adopté à**    **"Vacances pour Tous".**  
**l'unanimité**

La Ville souhaite faciliter l'accès aux vacances aux familles, jeunes et seniors de Lille, Lomme et Hellemmes. En effet, partant du constat que plus de la moitié des enfants de Lille, Lomme et Hellemmes n'ont pas la chance de profiter d'un départ en vacances et pour remplir ces objectifs, le service Lille, Ville de la Solidarité a mis en place une action intitulée « Tous en Vacances » qui permet de faire bénéficier aux familles des offres de séjours à tarifs avantageux. Pour remplir ces objectifs, la SNCF souhaite participer à la réduction du coût du transport des familles bénéficiaires de ces dispositifs. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention correspondante établie au titre de l'année 2015 entre la Ville et la SNCF.

# CONSEIL MUNICIPAL

29

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Véronique BACLE

## CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

**15/207**      **Conseil Municipal d'Enfants - Composition - Mandat 2015/2016.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Le Conseil Municipal d'Enfants vient d'être renouvelé à la suite des élections qui se sont déroulées les 13 et 14 janvier 2015. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la composition nominative de l'instance pour le mandat 2015/2016.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

## LECTURE, AUX BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

**15/208** **Bibliothèque municipale - Relance du marché bibliothèque en ligne - Demande de subventions.**  
**Adopté à l'unanimité**

Le projet Bibliothèque Numérique de Référence consiste notamment à développer une bibliothèque en ligne. Afin de choisir le prestataire chargé de la réalisation du portail, de la maintenance et éventuellement de l'hébergement de cet outil, il convient de lancer un marché à bons de commande sur appel d'offre européen. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de ce marché.

**15/209** **Lecture publique - Subventions aux associations - Année 2015.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de subventions aux projets portés par les associations suivantes : Jardin d'hiver, les éditeurs du Nord/Pas-de-Calais, Littérature etc., les Libraires indépendants, La Contre Allée et Zazie mode d'emploi.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Sébastien DUHEM

## PROPRETÉ

- 15/210**      **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi**  
**Adopté à**      **présumée.**  
**l'unanimité**
- Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser les remises gracieuses sollicitées par des particuliers ou des sociétés pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages.
- 15/211**      **Braderie de Lille - Animation sur la gestion des déchets menée par l'association Les**  
**Adopté à**      **Connexions lors de la manifestation - Subvention.**  
**l'unanimité**
- Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 4.500 € à l'association Les Connexions pour une animation sur la gestion des déchets lors de la Braderie de Lille de septembre 2015.
- 15/212**      **Marché de prestations d'insertion et de qualification ayant pour support le**  
**Adopté à**      **nettoiemment des espaces publics - Avenant n° 1 à la convention de groupement de**  
**l'unanimité**      **commandes entre la Ville et Lille Métropole Habitat.**
- Une convention de groupement de commandes a été signée entre la Ville de Lille et Lille Métropole Habitat (LMH) en vue de la passation d'un marché de prestations d'insertion et de qualification ayant pour support le nettoiemment des espaces publics de la ville de Lille. LMH a souhaité intégrer des prestations de débroussaillage au marché actuel, à son seul profit. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ce cadre, d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes entre la Ville et LMH redéfinissant la participation financière de la Ville de Lille à ce projet.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Stéphane BALY

## ENERGIES

**15/213**      **Association CLER - Réseau pour la transition énergétique - Adhésion de la Ville -**  
**Adopté à**      **Cotisation de l'année 2015.**  
**l'unanimité**

Le CLER, Réseau pour la transition énergétique est une association agréée au titre de la protection de l'environnement, créée en 1984 et habilitée à siéger dans les instances nationales. Son objectif est de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, l'appropriation locale de ces problématiques et la lutte contre la précarité énergétique. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'adhésion de la Ville au CLER et le versement de la cotisation annuelle, qui s'élève à la somme de 2.500 € pour l'année 2015.

**15/214**      **Adhésion de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et**  
**Adopté à**      **d'Hellemmes au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en oeuvre par l'UGAP.**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention d'adhésion de la Ville de Lille et de ses Communes associées au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en oeuvre par l'UGAP afin de faire face à la disparition des tarifs régulés de vente qui doit intervenir le 31 décembre 2015.

**15/215**      **Concession de distribution d'électricité - Rapport d'activité du concessionnaire**  
**Adopté à**      **ERDF/EDF de l'année 2013.**  
**l'unanimité**

Aux termes de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et du contrat liant la Ville et ERDF/EDF, le concessionnaire du service public de la distribution d'électricité doit produire à la Ville un rapport d'activité annuel. Il est demandé au Conseil Municipal de ne pas approuver le rapport d'activité de l'année 2013 du concessionnaire ERDF/EDF, étant donné qu'il ne comporte pas, comme demandé par la Ville depuis plusieurs années, de comptes d'exploitation détaillés à la maille de la concession.

- 15/216**      **Concession de distribution de gaz - Rapport d'activité du concessionnaire GrDF de l'année 2013.**  
**Le Conseil Municipal prend acte**      Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et au contrat liant la Ville et GrDF, le concessionnaire de la distribution de gaz à Lille est tenu de produire à la Ville un rapport d'activité annuel. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité de GrDF de l'année 2013.
- 15/217**      **Concession de production et de distribution de chaleur - Rapport d'activité du concessionnaire Résonor de l'année 2013.**  
**Le Conseil Municipal prend acte**      Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et au contrat liant la Ville et Résonor, le concessionnaire de la production et de la distribution de chaleur à Lille est tenu de produire à la Ville un rapport d'activité annuel. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité de Résonor de l'année 2013.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Martin DAVID-BROCHEN

## EMPLOI

**15/218**      **Association Agir Ensemble contre le chômage (AC ! Métropole Lilloise) -**  
**Adopté à**    **Participation de la Ville de Lille aux frais de fonctionnement - Subvention.**  
**l'unanimité**

Depuis 1999, la Ville soutient l'association Agir Ensemble contre le chômage (AC ! Métropole Lilloise). Cette année, cette dernière sollicite une aide financière municipale de 16.650 € dans le cadre de la mise en oeuvre de ses permanences d'accueil auprès des chômeurs et des précaires à Lille et Lomme. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention et d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'association AC ! Métropole Lilloise.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Jérémie CREPEL

## SANTÉ

**15/219**      **Versement d'une subvention à l'Association Régionale de Défense des Victimes de**  
**Adopté à**    **l'Amiante (ARDEVA).**  
**l'unanimité**

L'association Régionale de Défense des Victimes de l'Amiante (ARDEVA) aide les victimes de cancers d'origine professionnelle dus à l'amiante et alerte sur les risques liés à la présence d'amiante. L'ARDEVA sollicite la Ville de Lille pour le versement d'une subvention nécessaire au fonctionnement de son action. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 €

**15/220**      **Pôles ressources en santé - Actions de dépistage optique et dentaire - Convention de**  
**Adopté à**    **partenariat entre la Ville et la Mutualité Française Nord/Pas-de-Calais.**  
**l'unanimité**

En 2014, la Ville de Lille et la Mutualité Française Nord/Pas-de-Calais ont développé ensemble une action de dépistage optique au sein de chaque Pôle Ressources Santé de la ville, accompagnée d'une orientation facilitée vers des professionnels de santé. Au préalable, une vérification de l'ouverture des droits de chaque personne est réalisée. Une expérimentation de dépistage dentaire a, par ailleurs, été initiée fin 2014 à l'Espace Santé du pôle ressources en santé du Faubourg de Béthune. Ces actions ayant été appréciées tant par les structures que par les participants, il est proposé de les réitérer en 2015 au sein des cinq Pôles Ressources Santé. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Lille et la Mutualité Française Nord/Pas-de-Calais permettant la réalisation de ces actions.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Yéléna TOMAVO

## MUSIQUE

**15/221** **Musique - Subventions aux associations - Année 2015.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Trois axes majeurs constituent la politique culturelle de la Ville de Lille : soutenir les artistes en développant les moyens et les lieux de création, favoriser l'ouverture à de nouveaux publics en encourageant en particulier la pratique artistique, et faire de Lille une ville d'art et d'innovation. A ce titre, la Ville accorde son soutien à des associations, dont l'action renforce par ailleurs l'ancrage de la culture dans les quartiers, tout en favorisant l'accès au plus grand nombre, en accord avec son engagement dans un Agenda 21 de la Culture qui enrichit par ses actions innovantes la réflexion sur le rôle de la culture dans le développement durable. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de subventions aux associations développant des projets dans le domaine de la musique.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

## EDUCATION ARTISTIQUE

**15/222**      **Conservatoire de Lille - Conventions de partenariat avec le Lions Club Maubeuge  
Adopté à**      **Florianes et l'Hermitage Gantois.**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des conventions de partenariat établies par le Conservatoire de Lille avec le Lions Club Maubeuge Florianes pour l'invitation du Junior Ballet et l'Hermitage Gantois qui accueillera les élèves du Conservatoire pour deux concerts.

## CIMETIÈRES

**15/223**      **Cimetière de l'Est - Prise en charge par la Ville des frais de renouvellement pour  
Adopté à**      **trente ans de la concession n° 2005 000505.**  
**l'unanimité**

Un enfant de sept ans est décédé accidentellement en 2005 dans le quartier de Fives. La Ville de Lille avait pris en charge les frais d'inhumation et les frais inhérents à la concession pour une période de 10 ans. Le contrat de concession arrivant à son terme cette année, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité pour les frais de renouvellement de cette concession funéraire.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

## URBANISME

**15/224**      **Opération Exide-Europe - Traité de concession à la SORELI - Approbation du**  
**Adopté à**      **compte rendu d'activité de l'année 2013 du concessionnaire.**  
**l'unanimité**

Par délibération n° 97/297 du 30 juin 1997, le Conseil Municipal a décidé de confier à la SORELI la réalisation de l'opération d'aménagement du site industriel Exide Europe, situé dans le quartier de Lille-Sud. Cette opération a fait l'objet d'une concession d'aménagement conclue le 9 septembre 1997 pour une durée de 25 ans, modifiée par avenant en date du 17 décembre 1998. La SORELI a adressé au concédant le compte rendu de son activité de l'année 2013. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu d'activité de l'année 2013 de la SORELI et d'autoriser le versement des participations d'équilibre pour l'année 2015.

## ACTION FONCIÈRE

**15/225**      **Quartier des Bois-Blancs - Parcelle non bâtie sise rue des Bois-Blancs - Acquisition**  
**Adopté à**      **auprès de la Métropole Européenne de Lille.**  
**l'unanimité**

La Ville de Lille est propriétaire de parcelles sises à Lille rue des Bois-Blancs, cadastrées section EN 479, 481, 482 et 484, constituant l'emprise de l'un des sites retenus pour la réalisation d'un programme de construction de logements dans le cadre d'un projet d'habitat participatif. Le projet de construction empiète légèrement sur une parcelle communautaire cadastrée EN 480 partie pour une surface d'environ 5 m<sup>2</sup>. Dès lors, afin de permettre la réalisation de celui-ci, il convient que la Ville devienne propriétaire de l'ensemble du foncier concerné par le projet de construction et acquiert cette emprise auprès de la Métropole Européenne de Lille. Cette cession se réalisera à titre gratuit.

**15/226 Quartier du Centre - Mise en vente du site de l'ancienne faculté de médecine et de pharmacie sis à l'angle des rues Jeanne d'Arc et Jean Bart - Délibération modificative.**  
**Adopté à l'unanimité**

Par délibération n° 15/104 du 26 janvier 2015, la Ville de Lille a mis en vente l'ensemble immobilier sis à l'angle des rues Jeanne d'Arc et Jean Bart. En raison du grand nombre de candidats, les dates pour remettre une première offre ainsi que l'offre définitive doivent être reportées.

**15/227 Quartier de Lille-Sud - Site Driss Berkani - Parcelles sises rue de Nice - Achat auprès de Lille Métropole Habitat.**  
**Adopté à l'unanimité**

Le club house Driss Berkani a été réalisé en partie sur des parcelles appartenant à Lille Métropole Habitat. La régularisation foncière n'est pas intervenue à ce jour en raison de difficultés, aujourd'hui résolues, à identifier avec précision les différents propriétaires fonciers de ce secteur que sont LMH, la MEL et la Ville. Par ailleurs le terrain de football situé à l'arrière du bâtiment empiète également sur des parcelles LMH. Enfin, la Ville réalise actuellement un parking à côté de ce club house, également sur des parcelles propriétés de LMH. Dès lors, il convient de procéder à la régularisation foncière de ces équipements et d'acquérir les parcelles en cause pour une surface de 1 304 m<sup>2</sup> environ au prix de 30 €/m<sup>2</sup>. Il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition de ces parcelles.

**15/228 Quartier de Lille-Sud - Incorporation dans le patrimoine communal d'un bien sans maître correspondant à l'ancienne rue Courtois.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille, conformément à l'article L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, a mis en oeuvre la procédure juridique permettant l'incorporation dans son patrimoine d'un bien sans maître correspondant à l'emprise de l'ancienne rue Courtois. Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître dans le délai légal, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider cette incorporation dans le patrimoine communal.

**15/229 Quartier de Moulins - Résidence La Filature - Acquisition de parties communes auprès de LMH et du Département.**  
**Adopté à l'unanimité**

Afin de permettre l'extension des locaux du Théâtre du Prato, la Ville de Lille a délibéré le 12 mai 2003 sur l'acquisition, à titre gratuit, de 4 lots de copropriété de la résidence La Filature, située rue de Mulhouse et allée de la Filature, pour 9 723 m<sup>2</sup>. Cette délibération vise à concrétiser l'acquisition par la signature de l'acte. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer l'acte à venir.

**15/230**      **Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Transfert de domaine public communal à  
Adopté à**      **domaine public communautaire au profit de la Métropole Européenne de Lille d'un  
l'unanimité**      **terrain à l'angle de l'avenue Duray et de la rue du Buisson.**

Le schéma de quartier de Saint-Maurice Pellevoisin, validé le 23 novembre 2012 par le Conseil Municipal, vise notamment la densification de ce secteur, en particulier aux abords du stade Julien Da Ruy. Le schéma de quartier prévoit l'aménagement et la viabilisation de l'espace public en cour urbaine de l'avenue Duray par les services communautaires. Ces travaux consisteront en la création d'une aire de stationnement et en un réaménagement de voirie. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le transfert dudit terrain.

**15/231**      **Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Cession au profit de la Métropole  
Adopté à**      **Européenne de Lille d'un terrain avenue Duray.**  
**l'unanimité**

Le schéma de quartier de Saint-Maurice Pellevoisin, validé le 23 novembre 2012 par le Conseil Municipal, vise notamment la densification de ce secteur, en particulier aux abords du stade Julien Da Ruy. Le schéma de quartier prévoit l'aménagement et la viabilisation de l'espace public en cour urbaine de l'avenue Duray par les services communautaires. Ces travaux consisteront en la création d'une aire de stationnement et en un réaménagement de voirie. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la cession, à titre gratuit, au profit de la Métropole Européenne de Lille de la parcelle communale, avenue Duray.

**15/232**      **Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Acquisition auprès du PACT Métropole  
Adopté à**      **Nord de l'immeuble sis au 22 Cité Saint-Maurice.**  
**l'unanimité**

Le 28 mars 2014, la Ville de Lille a signé avec la Fabrique des Quartiers-SPLA une convention de mandat d'étude pré-opérationnelle pour la revalorisation de la cité Saint-Maurice. Cette étude de revalorisation porte sur les volets patrimoniaux, architecturaux, paysagers, urbains et sociaux de la cité. La stratégie patrimoniale doit intégrer la dimension sociale de la cité, assurer une veille sur les mutations foncières ainsi qu'engager une gestion urbaine de proximité. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'acquisition de l'immeuble situé au 22 cité Saint-Maurice.

**15/233**      **Quartiers de Saint-Maurice Pellevoisin et du Vieux-Lille - Echanges fonciers avec  
Adopté à**      **Lille Métropole Habitat (LMH) - Délibération modificative.**  
**l'unanimité**

Le schéma de quartier Saint-Maurice Pellevoisin, approuvé en novembre 2012, porte une vision stratégique du devenir du quartier et propose des orientations pour le moyen et le long terme afin de mettre en cohérence les interventions courantes de la Ville et de ses partenaires, tout en respectant les axes du projet urbain municipal. La mise en oeuvre du schéma nécessite des échanges fonciers avec Lille Métropole Habitat (LMH). La présente délibération modifie, suite à une division en volume, les volumes échangés. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'acte à venir.

**15/234 Quartier du Vieux-Lille - Cession de l'ancien Hôtel d'Avelin à la société SOFIM -  
Adopté à Délibération modificative.  
l'unanimité**

Par délibération n° 14/708 du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé la cession de l'immeuble situé à l'angle des rues Saint-Jacques et des Jardins, dénommé « Hôtel d'Avelin » et cadastré section LM n° 24 et 185 pour 2 423 m<sup>2</sup>, au profit de la société SOFIM au prix de 2.400.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant.

**15/235 Quartier du Vieux-Lille - Mise en vente de l'immeuble sis au 60 rue Sainte-  
Adopté à Catherine - Délibération modificative.  
l'unanimité**

Par délibération n° 15/106 du 26 janvier 2015, la Ville de Lille a mis en vente l'immeuble sis au 60 rue Sainte-Catherine. En raison du grand nombre de candidats, la date pour remettre une première offre ainsi que celle pour déposer les offres définitives doivent être reportées.

**15/236 Quartier de Wazemmes - Site "Blé d'Or" sis boulevard Montebello et rue  
Adopté à d'Haubourdin - Achat d'une partie du site auprès de la Métropole Européenne de  
l'unanimité Lille - Retrait.**

Par délibération n° 14/40 du 10 février 2014, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition auprès de la Métropole Européenne de Lille du bien sis à Lille boulevard Montebello cadastré PW 243p correspondant à une partie du site dénommé "Blé d'Or". Cependant, une analyse approfondie des contraintes techniques montre que le projet envisagé ne peut pas être réalisé dans un équilibre économique raisonnable. Il convient donc de renoncer à cet achat et de décider le retrait de cette délibération.

### **HABITAT DURABLE**

**15/237 Maison de l'Habitat Durable - Convention opérationnelle entre la Ville et la  
Adopté à Métropole Européenne de Lille (MEL) pour l'année 2015.  
l'unanimité**

Par délibération n° 13/352 du 27 mai 2013, la Ville de Lille a conclu avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) une convention cadre fixant les modalités de leur partenariat opérationnel et financier sur le projet de Maison de l'Habitat Durable. Cette convention a été modifiée par avenant, approuvé par délibération n° 13/933 du 20 décembre 2013. La convention cadre prévoit que les modalités du partenariat entre la Ville de Lille et la MEL relatives au fonctionnement de la Maison de l'Habitat Durable sont précisées chaque année par une convention opérationnelle, tant sur le volet financier que sur le programme d'actions communes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention opérationnelle entre la Ville et la MEL relative à la Maison de l'Habitat Durable pour l'année 2015.

**15/238 Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation durable, sortie  
Adopté à d'insalubrité, auto-réhabilitation, énergie solaire, végétalisation des toitures,  
l'unanimité récupération des eaux pluviales et ravalement de façades.**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration du parc de logement privé, la Ville apporte des primes aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat selon le dispositif de primes à la rénovation durable de l'Habitat ou celui de primes de sortie d'insalubrité. La Ville a également mis en œuvre une aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois, Lommois et Hellemmois et une aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques à destination des Lillois, personnes morales ou physiques. Afin de renforcer la mise en œuvre et le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, la Ville accorde une aide financière aux bailleurs et promoteurs pour les opérations de réhabilitations de logements individuels et collectifs. Pour l'embellissement des quartiers, la ville continue à financer les ravalements de façade. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour l'attribution des aides et primes sollicitées, pour un montant total de 141.709 € pour les primes rénovation de l'habitat et développement durable, et de 33 731€ pour les primes ravalement de façade.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Mélissa MENET

## RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

**15/239** **Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement - Octroi d'aides.**  
**Adopté à l'unanimité**

Certains ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011 modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation (au cas par cas) aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre, et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Il s'agit d'octroyer cette aide à six ménages pour un montant total maximal de 4.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

**15/240** **SPLA "La Fabrique des Quartiers" - Rapport d'activités de l'année 2013.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Lille, actionnaire de la SPLA "La Fabrique des Quartiers" doit se prononcer sur les rapports écrits annuels qui lui sont soumis au moins une fois par an. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activités 2013 de la SPLA.

**15/241** **Avenant de clôture - ANRU Lille Quartiers Anciens.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Par délibération n° 07/1054 du 17 novembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé la convention financière inter-partenariale avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) relative au projet de rénovation urbaine Lille Quartiers Anciens. La convention financière a été signée le 10 décembre 2007. La convention initiale a cependant évolué dans la phase opérationnelle : extension des périmètres d'îlots sensibles, décalage du calendrier opérationnel dû à la nécessité de création de « la Fabrique des quartiers-SPLA », prise en compte de la hausse des coûts du foncier sur le diffus, participation dans l'EPF pour l'acquisition des immeubles en îlots sensibles. Ces modifications ont été approuvées par le Comité National d'Engagement de l'ANRU et nécessitent la signature d'un avenant de clôture.

Séance du 13 avril 2015

Rapporteur : Magalie HERLEM

## VIE ASSOCIATIVE

**15/242 Vie associative - Subvention à l'association France Bénévolat Nord.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Une aide financière de 2.000 € est sollicitée par l'association France Bénévolat Nord au titre du fonctionnement 2015. Elle a pour but de promouvoir le bénévolat, oriente les bénévoles vers les associations, met en place des actions de formation pour aider les associations à fidéliser leurs bénévoles. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

**15/243 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations, pour un total de 6.400 €

## MAISON DES ASSOCIATIONS

**15/244 Vie associative - Maison des Associations - Règlement intérieur.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Maison des Associations propose aux associations divers services gratuits dont certains sont réservés aux associations inscrites à la Maison des Associations. Le règlement intérieur doit permettre une utilisation dans les meilleures conditions par les associations de cet équipement très sollicité.